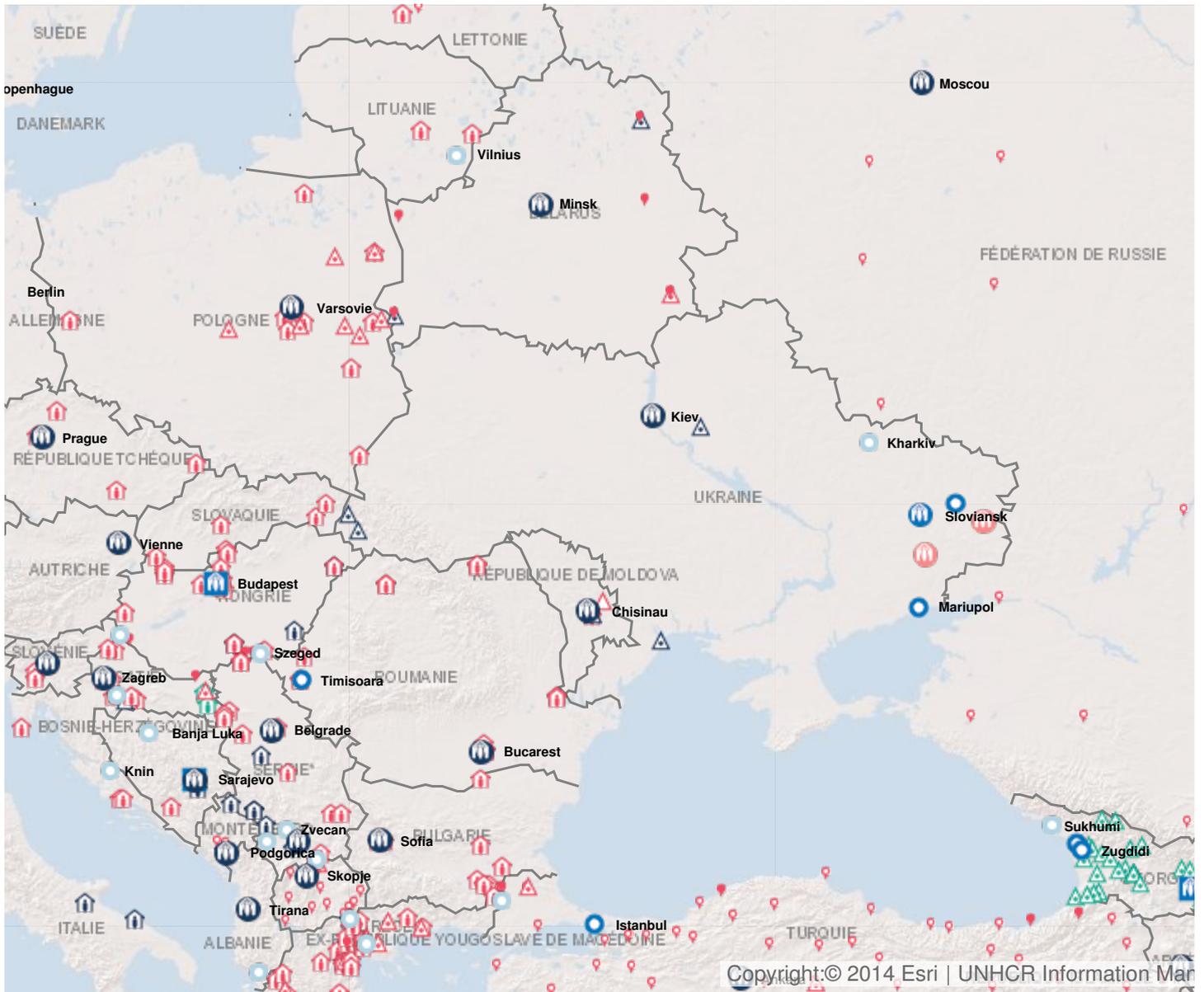


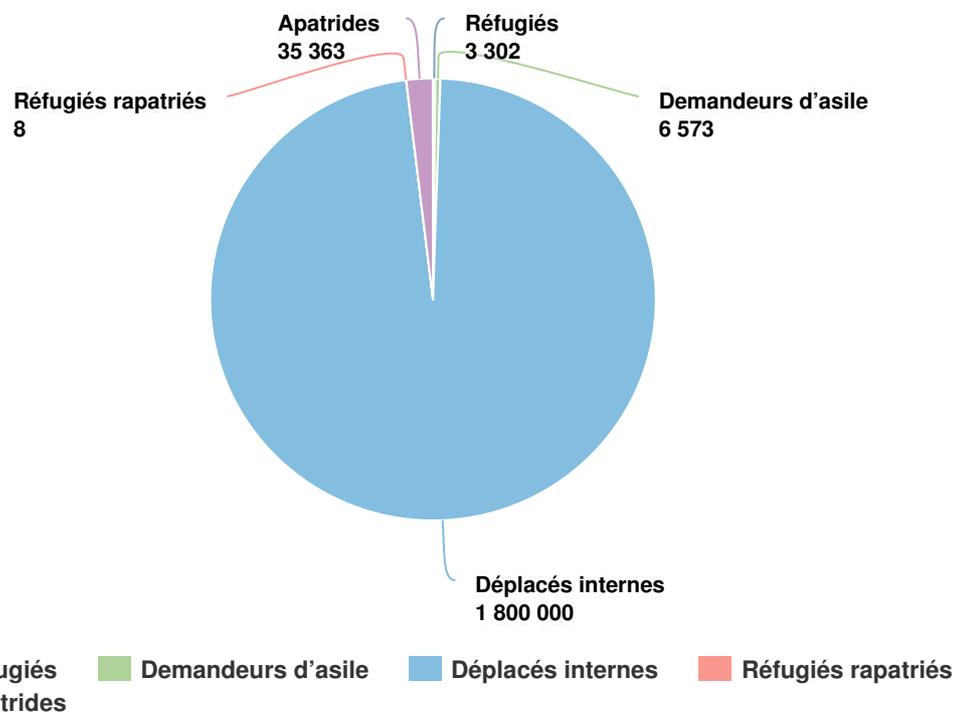
Opération: Ukraine



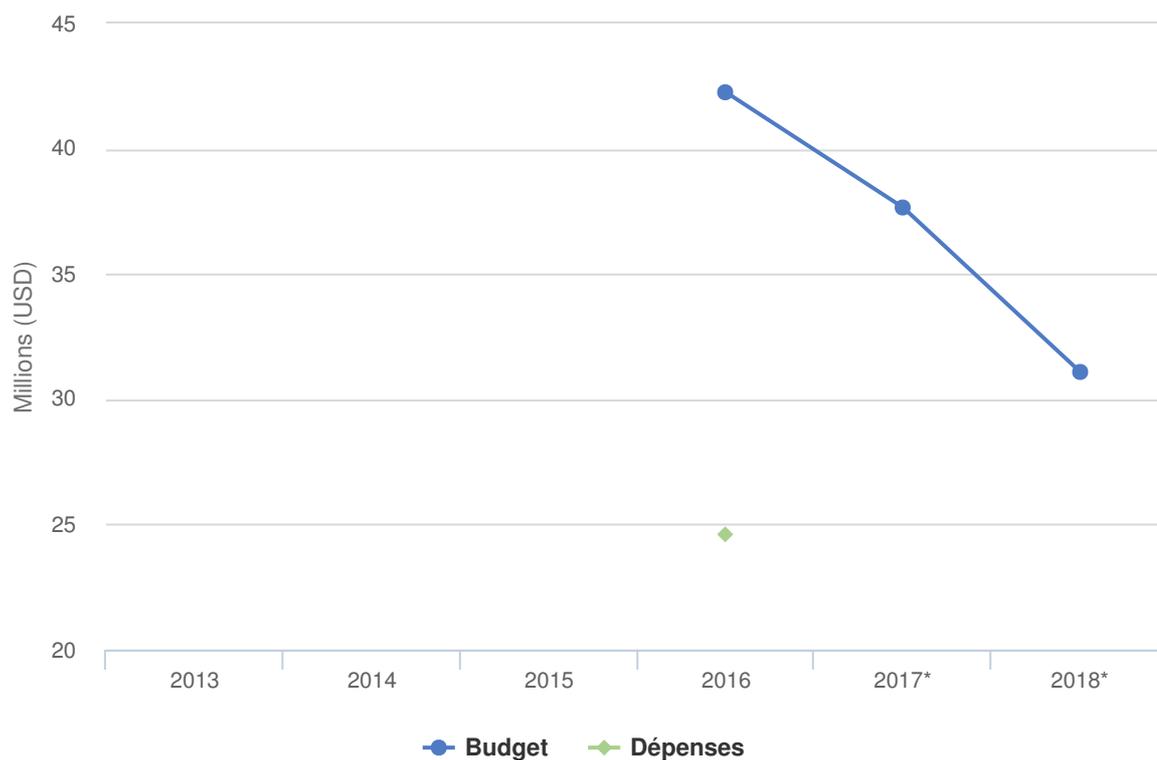
Personnes relevant de la compétence du HCR

2016

1,845,246



Budgets et Dépenses - Ukraine



Chiffres clés :

- 100% des enfants réfugiés en âge d'être scolarisés seront inscrits à l'école primaire
- 90% des réfugiés et des demandeurs d'asile auront accès aux établissements nationaux/gouvernementaux de soins de santé primaire
- 70% des foyers de déplacés internes bénéficieront d'un hébergement adéquat
- 12 000 déplacés internes bénéficieront d'aides en espèces et 5 000 autres déplacés internes bénéficieront d'un soutien non monétaire
- 9 600 déplacés internes bénéficieront d'un soutien sous forme d'abris et 6 500 abris de déplacés internes seront réparés ou des matériaux d'entretien seront fournis

Environnement opérationnel

Fin 2016, plus de 1,6 million de personnes étaient enregistrées par le Gouvernement ukrainien comme déplacés internes. Les agences des Nations Unies utilisent un chiffre triangulé d'environ 800 000 à 1 000 000 déplacés internes, comme souligné dans le Plan de réponse humanitaire 2017 pour l'Ukraine. La réponse du HCR s'inscrit dans le cadre des efforts interorganisations et poursuit trois objectifs principaux : plaider en faveur des personnes affectées par le conflit et répondre à leurs besoins de protection des personnes affectées par le conflit ; fournir une aide d'urgence et assurer un accès non discriminatoire à des services essentiels de qualité ; améliorer la résilience des personnes relevant de la compétence du HCR, prévenir la dégradation continue de la situation humanitaire et promouvoir le relèvement rapide et la cohésion sociale.

Le HCR continue de diriger le groupe sectoriel des abris/articles non alimentaires et celui de la protection. La situation sécuritaire dans l'est de l'Ukraine reste instable et peut entraver la distribution de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin. Le HCR espère que la levée des obstacles à l'accès humanitaire dans les zones non contrôlées par le Gouvernement lui permettra d'améliorer la distribution de l'aide.

Des défis subsistent pour assurer la protection et des solutions durables pour les déplacés internes et d'autres personnes affectées par le conflit, notamment les restrictions à la liberté de circulation et à l'accès humanitaire aux populations affectées. De longs délais d'attente aux points de passage, notamment lors des arrêts de nuit, mettent les civils en danger, en particulier les personnes qui ont des besoins spécifiques. Le HCR continue de soutenir les mesures visant à faciliter et à accélérer les passages. La situation des personnes qui résident près de la ligne de contact reste particulièrement préoccupante car elles n'ont pas accès aux services et à la protection de base, notamment aux aides sociales et aux retraites. Le HCR continue de coopérer étroitement avec les organisations communautaires afin de soutenir les déplacés internes et les personnes risquant d'être déplacées.

Bien qu'aucun nouveau déplacement majeur ne soit attendu en 2018, compte tenu de la situation économique difficile, de nombreux habitants des zones non contrôlées par le Gouvernement pourraient continuer de se déplacer vers les zones sous le contrôle du Gouvernement ou de faire des allers/retours à travers la ligne de contact. Le nombre de déplacés internes devrait légèrement diminuer au fil des années.

En novembre 2017, l'Ukraine accueillait quelque 3 253 réfugiés et 5 464 demandeurs d'asile. La majorité des réfugiés et des demandeurs d'asile étaient originaires d'Afghanistan et de République arabe syrienne. Le reste provenait de plus de 70 autres pays d'origine. Le nombre d'apatrides était estimé à plus de 35 000 fin 2016. Le HCR continuera de coopérer avec le Gouvernement pour mettre le système national d'asile en conformité avec les normes internationales, notamment en ce qui concerne les perspectives d'intégration locale des réfugiés. Plusieurs initiatives législatives importantes relatives au système d'asile ont récemment été adoptées, comme des amendements à la Loi sur les réfugiés dans le domaine de l'enregistrement (amélioration de l'enregistrement des données personnelles). Des instructions communes au Service national des migrations et au Service national des garde-frontières concernant le transfert des demandes d'asile ont également été adoptées.

Le HCR soutiendra le Gouvernement pour l'adoption d'une législation visant à assurer qu'aucun enfant ne naisse apatride, qu'un statut de protection et des documents soient délivrés aux apatrides et que l'enregistrement des naissances soit effectué afin de prévenir l'apatridie. En outre, le HCR plaidera pour l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de certificats de naissance pour les nouveau-nés dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. Le HCR fournira également des conseils et une représentation juridiques en matière de prévention de l'apatridie ainsi qu'aux apatrides pour l'obtention de documents en tant qu'apatrides et pour la naturalisation.

Priorités clés

En 2018, le HCR mettra l'accent sur :

- La poursuite de la direction des groupes sectoriels des abris/articles non alimentaires et de la protection, ainsi que le renforcement des partenariats avec les communautés déplacées, les organisations internationales, la société civile et les autorités centrales et locales ;
- Le renforcement de la présence du HCR dans les zones où vivent un grand nombre de déplacés internes ;
- Le maintien d'un rôle important de surveillance de la protection et de plaidoyer, et la promotion de l'accès à des solutions durables pour les déplacés internes (intégration sur place ou retour) ;
- La réponse aux préoccupations de protection des déplacés internes et des populations/communautés vulnérables et aux insuffisances graves en matière d'aide humanitaire : en fournissant des aides en espèces, des conseils juridiques et sociaux ainsi que des articles non alimentaires vitaux et un soutien sous forme d'abris à ceux qui font face à un risque accru ; en mettant en œuvre des projets communautaires pour les personnes ayant des besoins spécifiques dans les zones non contrôlées par le Gouvernement et le long de la ligne de contact ; en encourageant la coexistence pacifique entre les déplacés internes et les communautés d'accueil ;
- La poursuite de la participation du Gouvernement à l'initiative régionale d'assurance qualité en Europe de l'Est et dans le Caucase du Sud, dans l'objectif de renforcer les procédures d'asile par le renforcement des capacités de l'organe décisionnaire en première instance, du pouvoir judiciaire et des garde-frontières ;
- Le soutien au Gouvernement pour l'identification des apatrides et l'élaboration d'une législation pertinente pour mettre fin à l'apatridie, notamment via la mise en place d'une procédure de détermination de l'apatridie.

Budget 2018 initial - Ukraine | USD

Le tableau suivant présente le budget initial par objectif pour cette opération. L'affectation des ressources au niveau des objectifs peut être modifiée en cours d'année selon l'évolution de la situation opérationnelle et des priorités.

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Environnement de protection favorable				
Cadre juridique et politique	128,109	56,452	337,693	522,255
Institutions et pratiques administratives	0	0	446,113	446,113
Aide juridique et recours judiciaires	915,144	0	2,442,225	3,357,370
Accès au territoire	432,179	0	0	432,179
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	384,070	0	556,334	940,404
Sous-total	1,859,503	56,452	3,782,365	5,698,321
Processus de protection et documents adéquats				
Procédures de détermination du statut de réfugié	414,070	0	0	414,070
Sous-total	414,070	0	0	414,070
Sécurité face à la violence et à l'exploitation				
Protection contre les conséquences des conflits armés	0	0	1,426,334	1,426,334
Prévention et interventions liées aux VSS	0	0	666,334	666,334
Risques de détention arbitraires	348,254	0	0	348,254
Sous-total	348,254	0	2,092,668	2,440,921
Besoins de base et services essentiels				
Santé	132,035	0	0	132,035
Abris et infrastructures	0	0	9,948,073	9,948,073
Articles élémentaires, ménagers et d'hygiène	0	0	1,144,008	1,144,008
Services pour les personnes ayant des besoins spécifiques	1,112,179	0	1,992,225	3,104,405
Éducation	339,215	0	0	339,215
Sous-total	1,583,429	0	13,084,306	14,667,736
Autonomisation et autogestion communautaires				
Mobilisation communautaire	0	0	946,334	946,334

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Coexistence avec les communautés locales	0	0	366,113	366,113
Autosuffisance et moyens d'existence	623,289	0	0	623,289
Sous-total	623,289	0	1,312,446	1,935,735
Solutions durables				
Stratégie pour la recherche de solutions globales	0	0	260,221	260,221
Retour volontaire	0	0	500,442	500,442
Réintégration	0	0	836,334	836,334
Intégration	675,179	0	0	675,179
Réinstallation	183,144	0	0	183,144
Réduction de l'apatridie	0	760,097	0	760,097
Sous-total	858,324	760,097	1,596,997	3,215,418
Direction, coordination et partenariats				
Coordination et partenariats	0	0	538,334	538,334
Sous-total	0	0	538,334	538,334
Appui à la logistique et aux opérations				
Approvisionnement et logistique	0	0	711,334	711,334
Gestion des opérations, coordination et appui	342,196	0	1,122,446	1,464,642
Sous-total	342,196	0	1,833,780	2,175,976
Budget 2018 initial	6,029,065	816,550	24,240,896	31,086,511